

# ◆ Prévenir, dépister, déclarer les erreurs médicamenteuses

N° DPC 17082100004



## **Orientation(s) prioritaire(s) visée(s)**

- ❖ Innover pour garantir la pérennité de notre système de santé
  - Innover pour le bon usage du médicament
    - Juste prescription des médicaments et prévention de l'iatrogénie médicamenteuse

## **CONTEXTE :**

La prise en charge médicamenteuse au sein d'un établissement de santé est un processus combinant des étapes pluridisciplinaires et interdépendantes visant un objectif commun : l'utilisation sécurisée, appropriée et efficiente du médicament chez le patient.

Ces étapes constituent le circuit du médicament : prescription, préparation, dispensation, approvisionnement, transport, détention et stockage, administration, information du patient et surveillance du traitement.

La prise en charge médicamenteuse est une priorité pour la Haute Autorité en Santé (HAS), notamment à travers la certification des établissements de santé ; en effet, les phases de prescription, dispensation et d'administration sont parmi les critères.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST), les établissements doivent mettre en œuvre et renforcer les démarches d'amélioration de la sécurité des soins au patient en gérant les risques liés à leurs activités et en mettant en œuvre des actions.

Ainsi la sécurisation du médicament est un objectif prioritaire.

De plus il semblerait que les erreurs médicamenteuses soient sous estimées compte tenu qu'elles ne font pas ou très peu l'objet de déclarations d'évènements.

## **PUBLICS CONCERNÉS :**

- Infirmier diplômé d'Etat
- Préparateur en pharmacie

## **OBJECTIFS :**

- Diminuer le risque d'erreurs médicamenteuses
- Eviter que l'erreur médicamenteuse ne se reproduise
- Garantir la bonne administration du médicament selon le fil conducteur :
  - « Le Bon médicament, à la Bonne dose, par la Bonne voie d'administration, au Bon moment et au Bon patient »
- Améliorer les connaissances et les pratiques au quotidien
- Identifier la responsabilité infirmière dans les différentes interfaces du circuit du médicament
- Sensibiliser les participants à la déclaration des erreurs médicamenteuses

## **CONTENU :**

- Débriefing et apports de connaissances,
- Circuit du médicament, bon usage, (règle des 5B)
- Identitovigilance, confidentialité, hygiène
- Identification des risques, des causes possibles
- Déclaration d'évènements indésirables

Pédagogie active : **Atelier « chambre des erreurs » reconstitution d'une chambre de patients et d'une salle de soins avec « des écarts » et des risques potentiels que les professionnels auront à dépister.**

- Analyse de la pratique
- Apports théoriques
- Evaluation des acquis

## **INTERVENANTS :**

- Cadre formateur de l'IFSI
- Pharmacienne
- Technicienne Qualité

## **EVALUATION DE LA FORMATION**

- questionnaire de pré formation
- questionnaire post formation

**Durée de la formation : 1 jour**

**Dates : 2 avril 2021**

**Nombre de participants : 12 personnes maximum par session soit 1600 €**

**Cout : 1600 € par session**